

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
0	Index	R		
1	Étiquette	R		
3	Exigences d'ordre chimique pour l'homologation d'un (de) concentré(s) de fabrication (CF) ou d'une (de) préparation(s) commerciale(s) (PC) formulés à partir de matières actives de qualité technique (MAQT) ou de produits du système intégré (PSI) homologués			
3.1	Identification du produit			
3.1.1	Nom et adresse commerciale du demandeur	R		
3.1.2	Nom et adresse de l'usine de formulation	R		
3.1.3	Nom commercial	R		
3.1.4	Autres noms	R		
3.2	Procédé de formulation			
3.2.1	Description des matières brutes	R		
3.2.2	Description du procédé de formulation	R		
3.2.3	Exposé sur la formation d'impuretés de nature toxicologique	RC	Si applicable	
3.3	Spécifications			
3.3.1	Établissement des limites certifiées	R		
3.3.2	Formulaire de déclaration des spécifications du produit	R		
3.4	Analyse du produit			
3.4.1	Méthode d'analyse utilisée pour vérifier le respect de la réglementation	R		
3.4.2	Impuretés d'importance toxicologique	RC	Si applicable	
3.5	Propriétés chimiques et physiques			
3.5.1	Couleur	RC	Données requises pour les concentrés de fabrication seulement	
3.5.2	État physique	R		
3.5.3	Odeur	RC	Données requises pour les concentrés de fabrication seulement	
3.5.4	Type de formulation	R		
3.5.5	Matériaux constitutifs et description du contenant	R		
3.5.6	Densité ou masse volumique	R		
3.5.7	pH	R		
3.5.8	Action oxydante ou réductrice (incompatibilité chimique)	R		
3.5.9	Viscosité	R		
3.5.10	Données sur la stabilité à l'entreposage	R		
3.5.11	Inflammabilité	R		
3.5.12	Risque d'explosion	R		
3.5.13	Miscibilité	R		

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
3.5.14	Caractéristiques de corrosion	R		
3.5.15	Tension disruptive	R		
3.6	Échantillon(s)	RC	Si requises par l'ARLA	
3.7	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
4	Toxicologie			
4.1	Sommaires	R		
4.6	Études de toxicité aiguë - PC			
4.6.1	Toxicité aiguë par voie orale	R		
4.6.2	Toxicité aiguë par voie cutanée	R		
4.6.3	Toxicité aiguë par inhalation	R		
4.6.4	Irritation primaire de l'oeil	R		
4.6.5	Irritation primaire de la peau	R		
4.6.6	Sensibilisation de la peau	R		
4.6.7	Potentialisation/interaction	RC	Si disponibles	
4.6.8	Autres études de toxicité aiguë	RC	Si disponibles	
4.7	Études à court terme - PC	RC	Selon le profil d'emploi, requis si l'une des composantes de la PC peut augmenter l'absorption des matières actives ou les effets pharmacologiques ou toxiques.	
4.7.1	Études à court terme, toxicité par voie orale (90 jours, rongeurs)	RC	Voir 4.7	
4.7.2	Études à court terme, toxicité par voie orale (90 jours et/ou 12 mois, chiens)	RC	Voir 4.7	
4.7.3	Études à court terme, toxicité par voie cutanée (90 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.4	Études à court terme, toxicité par voie cutanée (21/28 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.5	Études à court terme, toxicité par inhalation (21/28 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.6	Études à court terme, toxicité par inhalation (90 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.7	Autres études spéciales	RC	Voir 4.7	
4.8	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
5	Exposition (professionnelle et (ou) occasionnelle)			
5.1	Sommaire	R		
5.2	Description/scénario d'utilisation (traitement et post-traitement)	R		
5.3	Évaluation à partir de la Base de données sur l'exposition des manipulateurs de pesticides (BDMP) (ou d'autres bases de données)	R	L'un de 5.3, 5.4 ou 5.5 est requise	
5.4	Préposés au mélange, au chargement ou à l'épandage : données sur la dosimétrie passive	R	Voir 5.3	

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
5.5	Préposés au mélange, au chargement ou à l'épandage : données sur la surveillance biologique	R	Voir 5.3	
5.6	Post-traitement : données sur la surveillance biologique	RC	L'un de 5.6 ou 5.7 peut être requis s'il y a risque d'exposition post-traitement	
5.7	Post-traitement : données sur la surveillance biologique	RC	Voir 5.6	
5.8	Absorption cutanée	RC	Peuvent être requises si la marge de sécurité est insuffisante	
5.9	Résidus mobiles (feuilles, sol et surface)	RC	Peuvent être requises s'il y a un potentiel d'exposition post-traitement ou pour déterminer le délai de sécurité après traitement	
5.11	Données sur la pénétration à travers les gants et les vêtements	RC	Peuvent être requises à des fins d'atténuation du risque ou si la marge de sécurité est insuffisante	
5.13	Étude sur la résistance de l'emballage	RC	Requises si l'emballage est constitué de sacs hydrosolubles	
5.14	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
8	Comportement et devenir des produits chimiques dans l'environnement			
8.1	Sommaire	R		
8.2	Études en laboratoire			
8.2.3	Études de transformation en laboratoire			
8.2.3.1	Sommaire	R		
8.2.3.6	Études spéciales liées au profil d'emploi ou à la formulation	RC		
8.2.4	Études de mobilité en laboratoire			
8.2.4.1	Sommaire	R		
8.2.4.6	Études spéciales liées au profil d'emploi ou à la formulation	RC		
8.3	Études de dissipation/accumulation sur le terrain [à petite ou à grande échelle]			
8.3.1	Sommaire	R		
8.3.2	Terrestres			
8.3.2.1	Canada	R		
8.3.2.2	Nord des États-Unis	RC	Peuvent remplacer certaines études canadiennes	
8.3.3	Aquatiques			

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
8.3.3.1	Canada	RC	S'il y a un potentiel d'exposition aquatique et si les résidus de pesticides ont un risque de persistance, de mobilité, de toxicité pour les organismes aquatiques non ciblés ou de bioaccumulation	
8.3.3.2	Nord des États-Unis	RC	Peuvent compléter certaines études canadiennes	
8.3.4	Études spéciales liées au profil d'emploi prévu	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
8.4	Entreposage, élimination et décontamination (MAQT et PC)			
8.4.1	Sommaire	R		
8.5	Autres études sur le devenir dans l'environnement (MAQT et PC)			
8.5.1	Sommaire	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
8.6	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
9	Écotoxicité			
9.1	Sommaire	R		
9.2	Invertébrés terrestres non ciblés			
9.2.1	Sommaire	R		
9.2.8	Études en laboratoire	RC	S'il y a un potentiel d'exposition et si les composants de la PC sont préoccupants	
9.2.9	Études sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.3	Invertébrés d'eau douce non ciblés			
9.3.1	Sommaire	R		
9.3.5	Études en laboratoire	RC	Si les composants de la PC sont préoccupants	
9.3.6	Études sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.4	Invertébrés marins non ciblés			
9.4.1	Sommaire	RC	S'il y a un potentiel d'exposition estuarienne/marine	
9.4.6	Études en laboratoire	RC	S'il y a un potentiel d'exposition et si les composants de la PC sont préoccupants	
9.4.7	Études sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.5	Poissons			
9.5.1	Sommaire	R		

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
9.5.4	Études en laboratoire	RC	Si les composants de la PC sont préoccupants	
9.5.5	Étude sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.6	Oiseaux à l'état sauvage			
9.6.1	Sommaire	R		
9.6.4	Études en laboratoire	RC	S'il y a un potentiel d'exposition et si les composants de la PC ou la PC elle-même (p. ex., préparations granulaires) sont préoccupants	
9.6.5	Études sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.6.6	Études spéciales liées au profil d'emploi prévu (MAQT et PC)	RC	Voir 9.6.5	
9.7	Mammifères à l'état sauvage			
9.7.1	Sommaire	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.7.2	Études sur le terrain	RC	Voir 9.7.1	
9.8	Végétaux non ciblés			
9.8.1	Sommaire	R		
9.8.6	Études en laboratoire	RC	Si les composants de la PC sont préoccupants	
9.8.7	Études sur le terrain	RC	D'après les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.9	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
10	Valeur (applicable à chaque combinaison d'organisme nuisible/site ou hôte)			
10.1	Sommaire de la valeur	R		
10.2	Études de l'efficacité			
10.2.1	Mode d'action	R		
10.2.2	Description du problème causé par l'organisme nuisible	R		
10.2.3	Essais de l'efficacité			
10.2.3.1	Sommaire	R		
10.2.3.2	Efficacité : essais en laboratoire et en chambre d'incubation	RC		
10.2.3.3	Efficacité : essais à petite échelle (sur le terrain, en serre)	R	L'un de 10.2.3.3 ou 10.2.3.4, ou les deux, peuvent être requis	
10.2.3.4	Efficacité : essais à l'échelle réelle	RC	Voir 10.2.3.3	
10.3	Effets nocifs sur le site traité			
10.3.1	Sommaire	R		

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES POUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 30) : Surfaces gazonnées - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
10.3.2	Effets nocifs sans incidence sur l'innocuité (p. ex., au niveau de la culture, du site traité [décoloration, corrosion], etc.)	R		
10.3.3	Domages causés aux cultures alternées	RC		
10.4	Données économiques	RC		
10.5	Durabilité			
10.5.1	Étude de diverses solutions de remplacement (chimiques et non chimiques)	RC		
10.5.2	Compatibilité avec les pratiques de lutte actuelles, y compris la lutte intégrée (LI)	RC		
10.5.3	Gestion de la résistance	RC		
10.5.4	Contribution à la réduction des risques	RC		
10.6	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
12.5	Examens étrangers			
12.5.3	Examens étrangers relatifs aux exigences d'ordre chimique pour les CF et les PC préparés à partir de MAQT ou de PSI homologués			
12.5.4	Examens étrangers relatifs à la toxicologie	RC		
12.5.5	Examens étrangers relatifs à l'exposition (professionnelle et (ou) occasionnelle)	RC		
12.5.8	Examens étrangers relatifs aux études sur le comportement et le devenir des produits chimiques dans l'environnement	RC		
12.5.9	Examens étrangers relatifs à l'écotoxicité	RC		
12.5.10	Examens étrangers relatifs à la valeur	RC		
12.7	Sommaires exhaustifs des données			
		R		

15 août 2005